



BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORT DE PRÉSENTATION

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2018**

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | page 4 |
| 1.1. Les recettes | page 4 |
| 1.1.1. Les recettes fiscales | |
| 1.1.2. Les dotations/compensations/participations | |
| 1.1.3. Les autres recettes | |
| 1.1.4. Les recettes d'ordre | |
| 1.2. Les dépenses | page 11 |
| 1.2.1. Les dépenses des services | |
| 1.2.2. Les dépenses de personnel | |
| 1.2.3. Les autres dépenses | |
| 1.2.4. Les charges financières | |
| 1.2.5. Les dépenses d'ordre | |
| | |
| 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT | page 15 |
| 2.1. Les recettes | page 15 |
| 2.1.1. Les recettes d'équipement | |
| 2.1.2. Les recettes financières | |
| 2.1.3. Les recettes d'ordre | |
| 2.2. Les dépenses | page 17 |
| 2.2.1. Les dépenses d'équipement | |
| 2.2.2. Les dépenses financières | |
| 2.2.3. Les dépenses d'ordre | |

Le présent rapport a pour objet la présentation du budget primitif 2018 dont les grandes orientations ont été débattues au cours de la séance du conseil municipal du 23 février 2018.

Les points majeurs de ce budget 2018 :

Contrairement aux années précédentes (2015 à 2017) qui ont été marquées par le transfert de nouvelles compétences vers le Grand Périgueux, il n'est pas prévu en 2018 de modifications importantes des périmètres d'interventions.

Ce budget s'inscrit également dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (2018 - 2022), qui met en place un objectif d'évolution moyen annuel des dépenses de fonctionnement des collectivités locales limitées à 1,2 %. Bien que la ville de Périgueux ne soit pas dans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, elle s'est portée volontaire pour s'inscrire dans ce dispositif de la maîtrise des dépenses publiques.

Ce choix impose une rigueur assumée dans le fonctionnement quotidien de la Ville qui doit maintenir un service de qualité et assumer les charges de centralité tout en conservant une épargne nette disponible satisfaisante qui permettra d'avoir un niveau d'investissement conséquent.

Les efforts de gestion et la maîtrise de l'endettement réalisés entre 2015 et 2017 ont préservé les marges de manœuvre ce qui permet aujourd'hui de financer un investissement plus soutenu.

En 2018, les recettes de fonctionnement progressent de + 0,98 %. En parallèle, les dépenses de fonctionnement connaissent une baisse de 0,42 %. La faible dynamique des recettes contrebalancée par la maîtrise des dépenses permet de dégager une épargne nette de 600 000 €. Les recettes d'investissement (cessions, dotations et subventions) permettent de financer le programme d'investissement de 10,5 M€ en limitant le recours à l'emprunt à 1,5 M€.

Le budget principal 2018 est présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 60 602 669,12 € en hausse de 9,5 % par rapport au BP 2017 (55 351 633,16 €).

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 41 456 961,00 € | 41 045 969,41 € |
| Résultat de fonctionnement | | 410 991,59 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 41 456 961,00 € | 41 456 961,00 € |
| Investissement | 13 928 200,00 € | 19 145 708,12 € |
| Restes engagés | 1 922 358,59 € | |
| Solde d'exécution reporté | 3 295 149,53 € | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 19 145 708,12 € | 19 145 708,12 € |
| TOTAL DU BUDGET | 60 602 669,12 € | 60 602 669,12 € |

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 40 978 769,41 € en progression de 0,98 % auxquelles il faut rajouter le résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 410 991,59 €, soit un total de 41 389 761 €. Cette augmentation résulte de trois facteurs principaux :

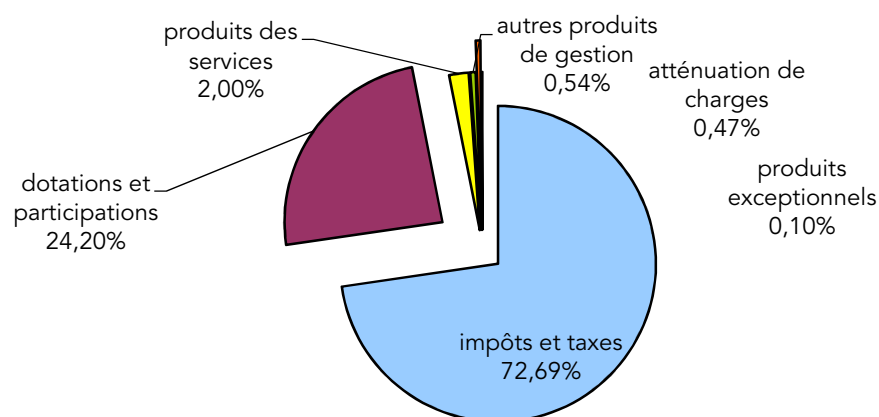
- la fin de la baisse des dotations de l'Etat vers les collectivités qui avait conduit pour la collectivité à une diminution cumulée de 5,6 M€ de recettes par rapport à 2013,
- le dynamisme des impôts et taxes,
- la mise en place de la dépenalisation du stationnement payant conformément à la loi.

A isopérimètre, les recettes, hors dépenalisation, progressent faiblement de 0,6 %.

Elles se composent principalement des trois éléments suivants :

- 1/ Les recettes fiscales.
- 2/ Les dotations de l'Etat.
- 3/ Les « autres recettes » de fonctionnement.

Ces recettes permettent de couvrir les dépenses courantes de fonctionnement. Le solde positif constitue la capacité d'épargne brute.



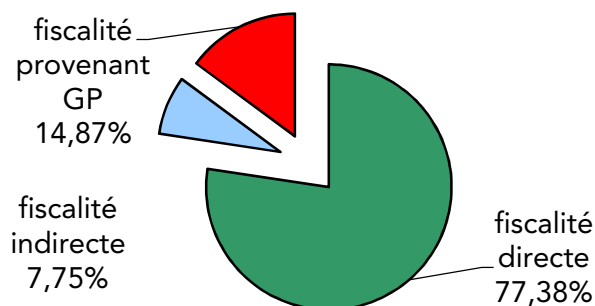
1.1.1 Recettes fiscales

Elles représentent plus des 2/3 de l'ensemble des recettes de fonctionnement pour un montant de

29 788 000,00 €, soit + 1,6 % s'expliquant par une hausse de la fiscalité indirecte.

Elles sont essentiellement constituées du produit des 3 taxes directes locales, des attributions de compensation (reversement de la fiscalité par le GPx) et de taxes indirectes (taxes sur l'électricité et droits de mutation...).

Les recettes fiscales représentent 72,7 % des recettes de gestion courante.



| | | BP 2017 | CA 2017 | BP 2018 |
|-----------|--------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 73 | Impôts et taxes | 29 319 000,00 | 29 987 149,47 | 29 788 000,00 |
| 7311 | Contributions directes | 22 800 000,00 | 22 975 136,00 | 23 050 000,00 |
| 7321 | Attribution de compensation | 3 300 000,00 | 3 292 494,00 | 3 322 000,00 |
| 7322 | Dotation de solidarité communautaire | 576 800,00 | 575 494,00 | 575 000,00 |
| 7323 | FNGIR | 14 200,00 | 14 220,00 | 14 000,00 |
| 7325 | FPIC | 505 000,00 | 519 291,00 | 519 000,00 |
| 7333 | Taxes funéraires | 18 000,00 | 16 119,50 | 13 000,00 |
| 7336 | Droits de place | 260 000,00 | 266 643,59 | 260 000,00 |
| 7337 | Droits de stationnement | 350 000,00 | 364 750,31 | 370 000,00 |
| 7351 | Taxe sur l'électricité | 585 000,00 | 628 028,36 | 615 000,00 |
| 7362 | Taxes de séjour | 0,00 | 27 682,95 | 0,00 |
| 7368 | Taxes sur la publicité | 90 000,00 | 115 371,28 | 100 000,00 |
| 7381 | Taxes add. droits de mutation | 820 000,00 | 1 191 918,48 | 950 000,00 |

⇒ **Fiscalité directe**

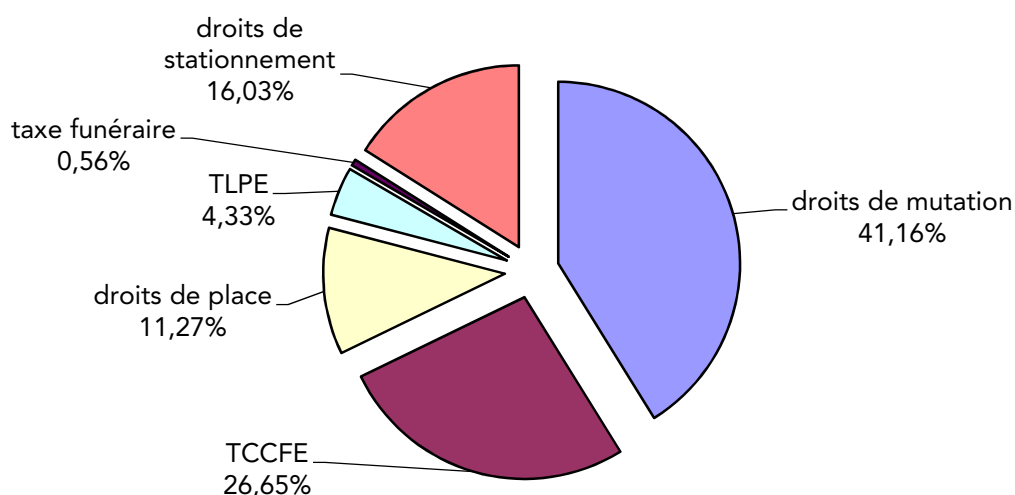
La communication des bases prévisionnelles par les services fiscaux n'étant pas parvenue à temps pour équilibrer le budget, nous nous basons sur une estimation du produit global de la fiscalité directe à 23 050 000 € ce qui représente 77,38 % des recettes fiscales et 55,7 % des recettes réelles totales de fonctionnement.

L'année 2018 marque la première année d'application du nouveau mécanisme de détermination automatique du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Fixé jusqu'à présent en loi de finances, la revalorisation est dorénavant calculée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPC de novembre n-1/novembre n-2). Soit un coefficient de 1,2 % pour 2018.

Pour calculer le produit de 2018, il a été tenu compte du dynamisme des bases de 2017 (+ 0,59 % pour la taxe d'habitation et + 0,84 % pour le foncier bâti, en sachant que la revalorisation de 2017 était fixée à 0,4%) et de la revalorisation forfaitaire. Un taux de 0,8 % a été appliqué, par prudence, aux bases définitives 2017.

⇒ **Fiscalité indirecte**

Le produit de la fiscalité indirecte, pour un total de 2 308 000 €, est en augmentation de 8,6%, soit + 184 000 €.



a/ Droits de mutation : poste prépondérant de la fiscalité indirecte avec un poids de 41%, le produit est évalué à 950 000 €, soit une augmentation de 15,8 % par rapport au budget précédent ce qui témoigne d'un certain dynamisme immobilier de la ville.

b/ Taxe Commune sur la Consommation Finale d'Electricité : 615 000 € : une progression de 4,9%, en tenant compte des taxes encaissées sur l'année et en fonction de la consommation réelle d'électricité sur le territoire de la commune.

c/ Droits de place : une reconduction des crédits à hauteur de 260 000 €.

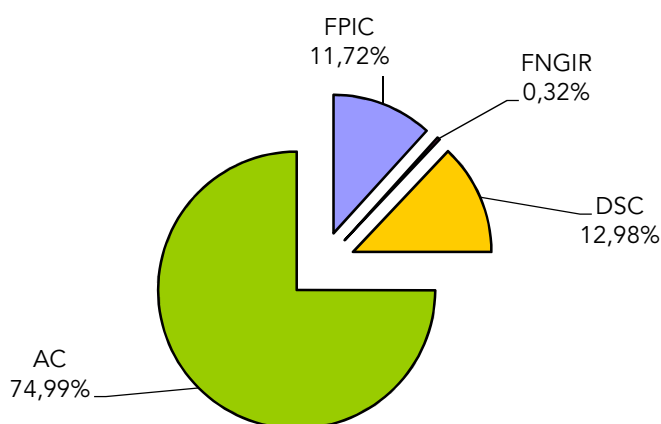
d/ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : La TLPE est estimée à 100 000 €.

e/ Droits de stationnement : D'un montant de 370 000 €, ils comprennent les droits de voirie (dépôts de bennes, palissades, échafaudages) et les droits de stationnement des parkings de voirie, en gestion déléguée à Vinci Park Indigo ; cette recette est reversée intégralement au délégataire.

f/ Taxe funéraire : d'un montant de 13 000 €.

⇒ Fiscalité en provenance du Grand Périgueux

Le produit total reversé par le Grand Périgueux est de 4 430 000 € contre 4 396 000 € en 2017, soit une progression de 0,77 % ; il représente 14,8 % des recettes fiscales et 10,81 % des recettes de gestion et se décompose en :



a/ **Attribution de Compensation (AC)** : L'attribution de compensation est fixée à 3 322 000 € contre 3 300 000 € en 2017. Une attribution majorée de 30 000 € du fait du transfert du contrat relatif à la gestion des abribus.

b/ **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** : Son montant est fixé à 575 000 €.

c/ **Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**: L'enveloppe du FPIC est figée à 1 Md€ en loi de finance. Son montant ne sera connu qu'à la fin du 1er semestre 2018. Une prévision de 519 000 €, avec une répartition entre le Grand Périgueux et les communes maintenue à 45/55.

d/ **Fond National des Garanties Individuelles des Ressources** : Le FNGIR est reconduit à **14 000 €**.

1.1.2 Dotations de l'Etat, compensations fiscales et participations

| | | BP 2017 | CA 2017 | BP 2018 |
|-------|-----------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 7411 | Dgf-dotation forfaitaire | 6 425 500,00 | 6 435 281,00 | 6 420 000,00 |
| 74123 | Dotation de solidarité urbaine | 1 010 000,00 | 1 135 976,00 | 1 100 000,00 |
| 74127 | Dotation nationale de péréquation | 600 000,00 | 661 444,00 | 640 000,00 |
| 744 | Fctva | 9 000,00 | 11 129,00 | 8 000,00 |
| 746 | Dot. générale décentralisation | 180 000,00 | 180 948,00 | 180 000,00 |
| 74712 | Remboursement emploi d'avenir | 284 000,00 | 339 698,50 | 153 000,00 |
| 74718 | Autres participations Etat | 179 000,00 | 219 513,86 | 145 000,00 |
| 7472 | Régions | 8 900,00 | 4 602,50 | 1 500,00 |
| 7473 | Département | 22 000,00 | 13 747,00 | 15 000,00 |
| 74751 | Participations Grand Périgueux | 22 600,00 | 35 267,52 | 2 000,00 |
| 7476 | Ccas - réussite éducative | 16 000,00 | 16 000,00 | 10 000,00 |
| 7478 | Autres organismes | 418 800,00 | 553 120,84 | 409 200,00 |
| 74833 | Compensation au titre de la t.p. | 58 000,00 | 20 662,00 | 10 000,00 |
| 74834 | Compensat. exo. taxes foncières | 188 000,00 | 72 252,00 | 40 000,00 |
| 74835 | Compensat. exo. taxe habitation | 750 000,00 | 765 442,00 | 750 000,00 |
| 7485 | Dotation titres sécurisés | 10 000,00 | 10 060,00 | 25 700,00 |
| 7484 | Dotation de recensement | 6 200,00 | 6 397,00 | 6 200,00 |
| | TOTAL | 10 188 000,00 | 10 481 541,22 | 9 915 600,00 |

Ce poste est en diminution de 2,6 % par rapport à 2017 principalement dû au fait de la suppression des remboursements des contrats aidés (153 000 € en 2018 en contre 284 000 € en 2017) et de la baisse des compensations d'exonérations fiscales.

⇒ Dotations

a/ Dotation Globale Forfaitaire :

L'année 2018 marque la fin de la baisse des dotations de l'Etat vers les collectivités au titre de la contribution au déficit public engagé en 2013, ce qui a conduit à une diminution de plus de 5 M€ pour la commune.

La DGF est estimée à 6 420 000 €, en diminution de 0,2 % liée à une faible perte de population.

b/ Dotation Nationale de Péréquation : La DNP évolue chaque année. Pour 2018, le montant inscrit est de 640 000 €.

c/ Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale : L'inscription de la DSU peut être estimée à 1 100 000 €. La ville est classée 357^{ème} sur 751 communes.

d/ Autres dotations: La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) comprenant la part « hygiène et santé » est maintenue au même niveau que 2017 soit 180 000 €.

De même, la Dotation de Recensement reste au même niveau que 2017, soit 6 200 € et la dotation pour les titres sécurisés est revalorisée passant à 25 700 €. A compter de 2018, afin d'accompagner financièrement les communes, la loi de finances propose d'augmenter la dotation pour les titres sécurisés à 8 580€ par an plus une majoration de 3 550 € par station de recueil de données biométriques aux seules communes dont la station enregistre plus de 1 875 demandes de titres sécurisés au cours de l'année précédente.

Une dotation pour le remboursement de la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments instaurée en 2017 et estimée à 8 000 €.

Au total, les dotations escomptées représentent 8 379 000 € soit + 1,69 %.

⇒ Compensations

Les compensations fiscales, perçues par la Ville de Périgueux en contrepartie de la perte de ressources consécutive aux exonérations accordées par l'Etat en matière de fiscalité directe locale, subissent comme chaque année une baisse. Les compensations servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée, fixée dans la loi de finances.

a/ Contribution Foncière des Entreprises : estimation 10 000 €.

b/ Compensations Taxe Habitation : estimation 750 000 €

c/ Compensations Taxe Foncière : estimation 40 000 € comprenant le reversement relatif aux abattements de TF sur le parc locatif de l'OPH dans les quartiers prioritaires.

Au total, le produit des compensations escompté est de 800 000 €, en baisse de 19,6 %.

⇒ Participations

Les participations reçues (Etat, Région, Département et autres organismes) sont estimées à 735 700 €

a/ Etat :

- 1) 145 000 €, comprenant des participations pour l'aménagement des rythmes scolaires, la mission de suivi animation OPAH RU de l'ANAH et les animations au titre de Ville d'Art et d'Histoire.
- 2) 153 000 € : remboursement des contrats aidés.

b/ Région : 1 500 € (subvention Chanvre et OPAH RU), non perçue en 2016.

c/ Département : 15 000 € au titre de la mission OPAH RU.

d/ Autres organismes : Les participations diverses sont estimées à 419 200 €.

On peut citer, entres autres :

- l'accueil des jeunes (activités périscolaires et extrascolaires) dans le cadre du contrat jeunesse (280 000 €) et l'offre pour les plus petits (lieu d'accueil parents/enfants) pour 5 000 € financés par des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales
- l'implication de la collectivité dans la réforme des rythmes scolaires se traduit par une participation de la Caisse d' Allocation Familiale à hauteur de 40 000 €.
- une prestation de service de la CAF pour le fonctionnement du centre social du Gour de l'Arche pour 83 000 €.
- le reversement par le CCAS d'une subvention pour le programme de réussite éducative estimé à 10 000 €.

Au total, le produit des dotations de l'Etat, compensations fiscales et participations escompté est de 9 915 600 €.

1.1.3. Autres recettes

⇒ Produits des services

Montant estimé à 818 200 €, en augmentation de 21,7 %. A périmètre constant (hors redevance forfait post stationnement), les recettes connaissent une diminution de 0,56 %, principalement liée à la fermeture de la médiathèque pour travaux.

Ce poste concerne principalement les recettes tarifaires des services aux usagers qui varient en fonction de l'évolution du nombre d'usagers ainsi que les redevances d'occupation du domaine public.

| | | BP 2017 | CA 2017 | BP 2018 |
|-----------|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes ... | 672 000,00 | 823 661,26 | 818 200,00 |
| 7018 | Autres vente boutiques | 40 000,00 | 33 263,29 | 32 000,00 |
| 70311 | Concessions dans les cimetières | 80 000,00 | 117 109,00 | 85 000,00 |
| 70323 | Red. d'occupation domaine public | 80 000,00 | 112 065,72 | 81 000,00 |
| 70384 | Redevance FPS | | | 150 000,00 |
| 7062 | Redev. serv.à caractère culturel | 332 500,00 | 347 821,67 | 322 500,00 |
| 70631 | Redev. serv.à caractère sportif | 15 000,00 | 16 565,00 | 15 000,00 |
| 70632 | Redev. et droits des services - loisirs | 3 000,00 | 2 684,00 | 2 500,00 |
| 7066 | Redev. serv. à caractère social | 3 500,00 | 4 204,00 | 3 500,00 |
| 70688 | Autres prestations de service | 67 700,00 | 133 041,21 | 83 000,00 |
| 7078 | Vente de marchandise | 11 000,00 | 16 453,06 | 10 000,00 |
| 70846 | Reversement salaires mutualisation DSIT | 30 000,00 | 28 360,41 | 28 000,00 |
| 70848 | MAD agents facturation associations | 0,00 | 411 564,84 | |
| 70878 | Remb. frais autres redevables | 3 000,00 | 5 538,60 | 2 000,00 |
| | Autres produits d'activités annexes | | | |
| 7088 | Produits exceptionnels divers | 6 300,00 | 6 555,30 | 3 700,00 |

Des prestations de services en diminution : redevance (l'arche au bois) supprimée dans le cadre des négociations mais une augmentation de la redevance de restauration scolaire en année pleine alors qu'au budget primitif 2017, celle-ci avait fait l'objet d'une proratisation dans l'attente de la signature de la nouvelle DSP au 1^{er} septembre 2017.

⇒ **Autres Produits de gestion courante**

a/ Revenus des immeubles et produits de gestion courante : Ce compte retrace les loyers et charges locatives. Il est estimé à 223 000 €.

b/ Atténuation de charges : 194 000 €

c/ Produits exceptionnels : Ce compte enregistre les remboursements d'assurance suite à des sinistres. Montant estimé à 30 000 €.

d/ Résultat de fonctionnement reporté : Ce montant représente le solde d'exécution après affectation de crédits en couverture des besoins à la section d'investissement du budget 2017. (Voir rapport compte administratif et affectation du résultat). Il est de 410 991,59 €.

1.1.4. Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont inscrites pour 67 200 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

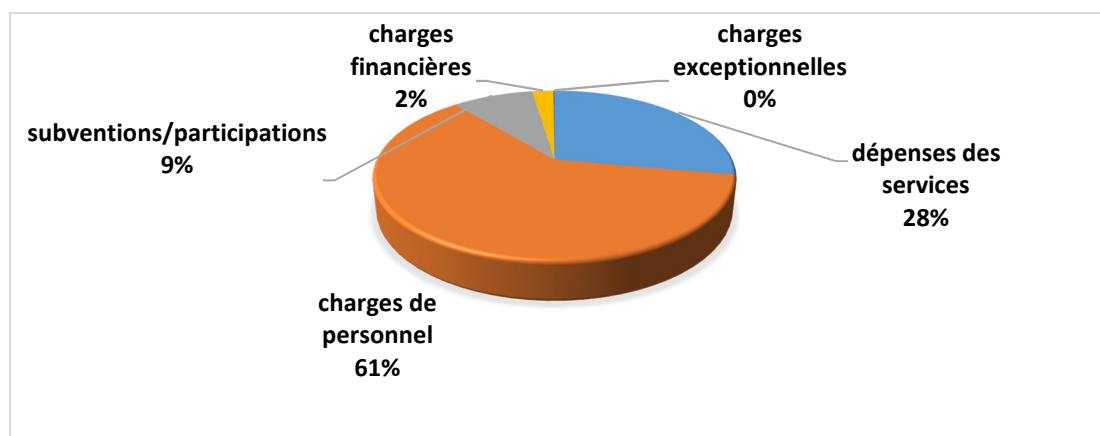
| | |
|-------------------------------------|------------------------|
| RECETTES FISCALES | 29 788 000,00 € |
| DOTATIONS COMPENSATIONS | 9 915 600,00 € |
| AUTRES RECETTES | 1 275 169,41 € |
| OPERATIONS ORDRE | 67 200,00 € |
| REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT | 410 991,59 € |
| TOTAL RECETTE FONCTIONNEMENT | 41 456 961,00 € |

1.2. Les dépenses

Les dépenses réelles du budget s'élèvent à 36 989 111 €, soit - 0,42 % par rapport au BP 2017 ; les opérations d'ordre s'élèvent à 4 467 850 €.

Total général : 41 456 961 €

Pour l'année 2018, il n'est prévu aucun transfert de compétence au Grand Périgueux.



1.2.1. Les dépenses des services

Le poste de dépenses des fournitures et prestations est en recul par rapport à 2017, passant de 10 556 550 € à 10 297 000 €, soit - 2,46%.

A isopérimètre, en retraitant les données Tour de France et la fermeture de la médiathèque, la baisse est de 0,95 %, diminution s'inscrivant ainsi pleinement dans les principes de la stratégie financière de la mandature et dans la volonté d'inscrire la commune dans le dispositif de contractualisation avec l'Etat.

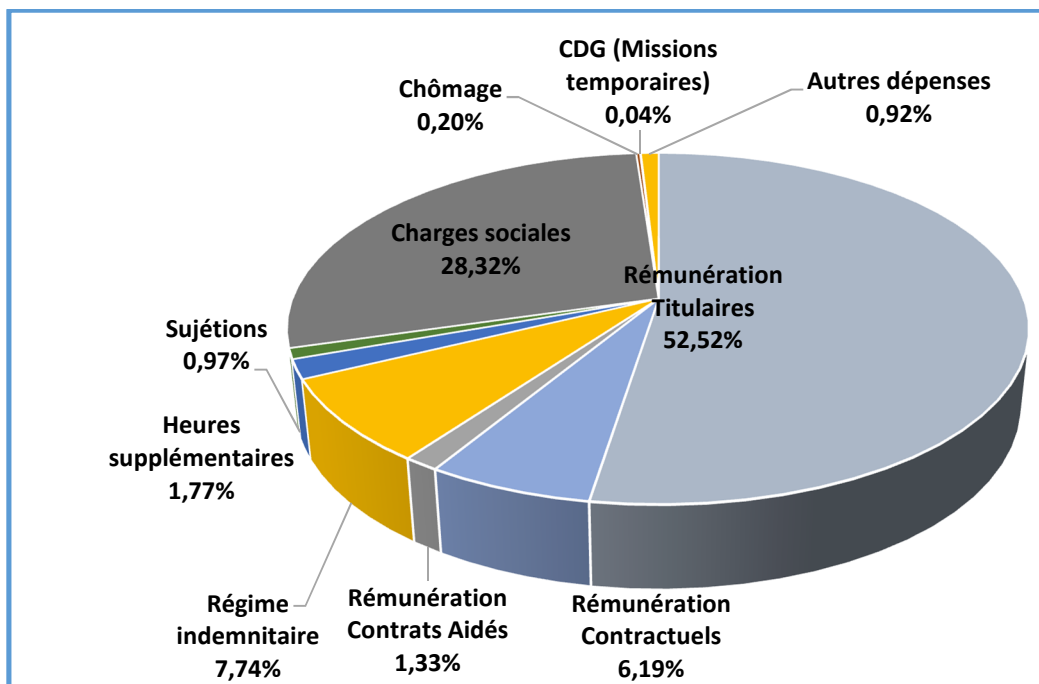
Représentant plus d'un quart (28%) des dépenses de fonctionnement, la maîtrise de ce poste est essentielle. Chaque direction travaille ainsi à la recherche d'économie et de pistes d'optimisation et de rationalisation, afin de garantir le maintien de l'équilibre budgétaire.

1.2.2. Les dépenses de personnel

La masse salariale est contenue depuis maintenant trois ans grâce aux efforts et changements de stratégie. En 2018, le budget connaîtra une baisse de 0,44 % principalement dû au report en 2019 de l'application des mesures liées au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

| BP 2015 | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 22 950 000 € | 22 885 000 € | 22 700 000 € | 22 600 000 € |
| | - 0,28 % | - 0,81 % | - 0,44 % |

| VENTILATION MASSE SALARIALE | 2017 (CA) | 2018 (BP) |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Rémunération Titulaires | 11 689 115 | 11 870 000 |
| Rémunération Contractuels | 1 289 273 | 1 400 000 |
| Rémunération Contrats Aidés | 450 253 | 300 000 |
| Régime indemnitaire | 1 675 334 | 1 750 000 |
| Heures supplémentaires | 391 931 | 400 000 |
| Sujétions | 215 456 | 220 000 |
| Charges sociales | 6 440 094 | 6 400 000 |
| Chômage | 67 962 | 45 000 |
| CDG (Missions temporaires) | 112 618 | 8 000 |
| Autres dépenses | 286 085 | 207 000 |
| TOTAL | 22 618 121 | 22 600 000 |



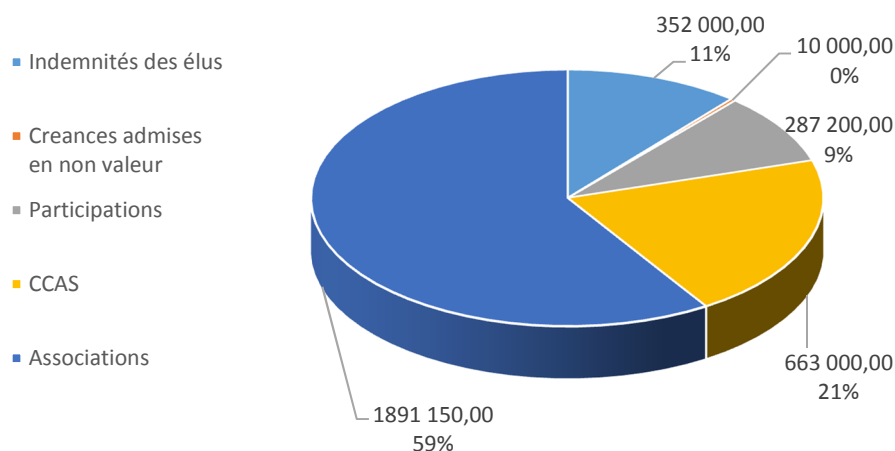
1.2.3. Les autres dépenses

⇒ Atténuation de produits :

Chapitre provisionné pour remboursement au Trésor Public de la Taxe d'habitation sur les logements vacants perçue à tort suite à des demandes d'exonérations. Montant estimé à 35 000 €.

⇒ Autres charges de gestion courante : 3 203 350 €.

Ce poste est composé principalement des participations obligatoires (fonctionnement des écoles privées sous contrat), des subventions de fonctionnement aux associations et au Centre Communal d'Action Sociale et des indemnités des élus.



- Les autres contributions obligatoires comprennent :

- la participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat et de la Calendreta pour un montant de **265 000 €**. Le contrat renégocié fixe la participation à 785 € par élève de Périgueux pour l'année scolaire 2017-2018.
- La participation au fonctionnement de la SPA (**22 000 €**).

- La subvention attribuée au CCAS s'élève à **663 000 € dont 38 000 €** pour le programme de réussite éducative. Cette évolution de **100 000 €** s'explique par une situation financière très dégradée liée à des pertes d'exploitation récurrentes comblées jusqu'à présent par des excédents reportés. Un plan d'actions est mis en place avec la signature d'une convention d'objectifs entre la ville et l'établissement, la ville apportant son soutien administratif, technique et financier.

- L'enveloppe réservée aux subventions aux associations est portée à **1 891 150 € au lieu de 1 695 250 € en 2017** (voir délibération spécifique). Ce poste augmente en 2018, comme chaque année paire, du montant de la subvention versée à CLAP pour l'organisation du Salon International du Livre Gourmand.

- Les indemnités des élus augmentent de 4,2 % (hausse des cotisations).

⇒ **Charges exceptionnelles**

Ce chapitre comprend des crédits pour annulation de titres de recettes sur exercice antérieur ainsi que des crédits pour le paiement de l'inhumation d'indigents.

Montant estimé à **10 000 €**.

1.2.4. Les charges financières

Elles représentent 2,28 % des dépenses réelles de fonctionnement et se répartissent en remboursement des intérêts de la dette, des frais de commissions et des intérêts courus non échus. L'année 2017 a été marquée par un nouveau recul des taux monétaires ; l'Euribor est resté tout au long de cette année en territoire négatif. Les prévisions de taux pour 2018 sont délicates à établir ; les analystes du marché s'accordent sur une remontée progressive des taux actuels.

Le montant des intérêts inscrit au BP : **843 761 €** (contre 948 000 € au BP 2017). Cette inscription est donc en retrait par rapport à l'année précédente : la commune continue de tirer bénéfice de la réduction progressive de son encours.

1.2.5. Les opérations d'ordre

Pour un montant total de **4 467 850 €**, les opérations d'ordre budgétaires comprennent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 536 000 € ainsi que le prélèvement au profit de la section d'investissement pour 2 931 850 €.

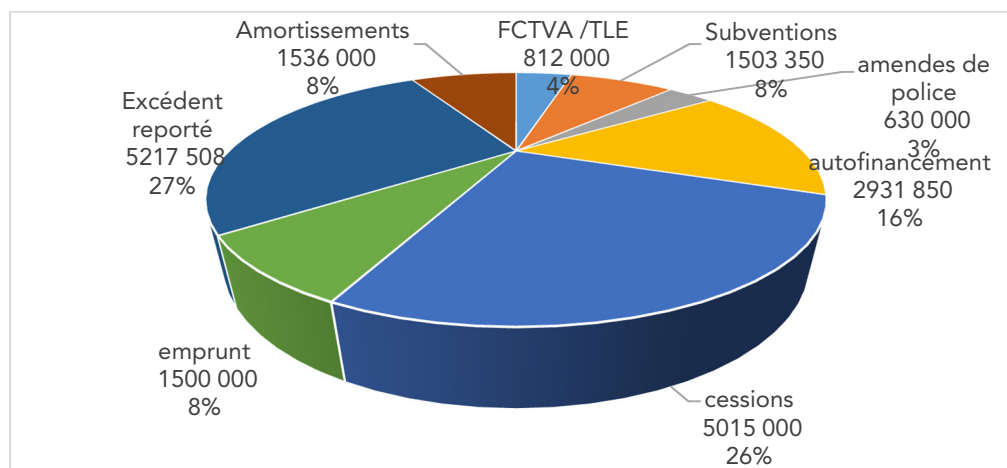
RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| DEPENSES REELLES | 36 989 111,00 € |
| DEPENSES D'ORDRE | 4 467 850,00 € |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 41 456 961,00 € |

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **14 677 858,12 €** et les opérations d'ordre à **4 467 850 €**.



2.1.1. Recettes d'équipement

⇒ Subventions d'investissement : montant 1 503 350 €

- Des subventions de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

L'année 2017 a été marquée par le gel des crédits FSIL, ceux-ci sont donc réinscrits en 2018 en complément des nouvelles opérations :

- pour le réaménagement de l'école Maurice Albe (400 000 €), la réhabilitation de la médiathèque (90 000 €), les travaux dans les gymnases (91 200 €), les travaux de l'église de la Cité (82 000 €) et Eglise St Georges (55 000 €), les travaux de couverture de la chapelle de la Visitation (32 400 €), le retrait d'amiante dans les écoles (15 000 €), la réfection des chaufferies (70 600 €), la maison de projet de la Manufacture Gourmande (19 300 €).

- De la DRAC : 76 000 € pour la 1ere tranche de l'église de la Cité,
- De la Région pour le matériel pour le théâtre 22 800 €,
- Du Conseil Départemental au titre du contrat d'objectif et du contrat territorial (école M Albe, maison de projet de la Manufacture, gymnases du Toulon et du Gour de l'Arche) le tout pour 390 000 €,

- Le fonds de mandat du Grand Périgueux pour 22 500 € demandé au titre des travaux de l'école Maurice Albe (solde),

- La participation du Grand Périgueux à la démarche BIMBY (25 000 €), au PLU de la ZAC Grand Quartier de Gare : 12 400 € et à la requalification du Bas Toulon (80 000 €)

⇒ **Amendes de police** : Le produit à encaisser n'est à ce jour pas notifié par les services de l'Etat. Le produit est estimé à 630 000 €.

⇒ **Emprunt** : Le besoin de financement s'élève à 1 500 000 €.

Le montant total des recettes d'équipement est estimé à 3 633 350 €.

2.1.2. Recettes financières

⇒ **Excédent de fonctionnement** :

L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) à 5 217 508,12 €, permet de couvrir le déficit d'investissement de l'année 2017.

⇒ **FCTVA** : Le remboursement de la TVA sur les investissements et la taxe d'aménagement sont estimés à 812 000 €.

⇒ **Cessions** :

Pour un montant de 5 015 000 € et comprenant le Moulin du golf (80 000 €), le terrain rue Paul Louis Courier (375 000 €), l'espace Britten (420 000 €), le parking Montaigne (3,6 M€), l'ancienne école de Vésone (300 000 €) et les maisons de la Capeb (240 000 €).

Le montant des recettes financières est estimé à 11 044 508,12 €.

2.1.3. Opérations d'ordre

Comprenant le virement de la section de fonctionnement pour 2 931 850 € et l'amortissement des biens mobiliers pour 1 536 000 €. Toutes ces recettes ont une contrepartie en dépenses de fonctionnement.

Montant : 4 467 850 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| RECETTES EQUIPEMENT | 3 633 350,00 € |
| RECETTES FINANCIERES | 11 044 508,12 € |
| RECETTES D'ORDRE | 4 467 850,00 € |
| <hr/> | |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 19 145 708,12 € |

2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement, les dépenses financières, le résultat reporté et les opérations d'ordre pour un montant total de 19 145 708,12 €

2.2.1. Dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à **10 474 000 €**, en augmentation de **38,8 %**, auxquelles il faut ajouter **1 922 358,59 € de restes à réaliser 2017**.

Il s'agit d'opérations réelles regroupant les immobilisations incorporelles et corporelles, les immobilisations en cours et les subventions d'équipement.

⇒ **Etudes et logiciels** : Logiciels, frais d'études, droits, brevets et concessions pour **555 900 €**.

Ce poste regroupe :

- Les frais de réalisation de documents d'urbanisme (BIMBY) pour 184 000 €.
- Les frais d'études pour 278 000 € et concernant principalement :
 - Parcours gallo-romain : 30 000 €
 - La poursuite des études GQG pour 34 000 €
 - AMO Etudes urbaines : 25 000 €
 - Diagnostic amiante voirie et bâtiments : 25 000 €
 - Manufacture : géomètre et fouilles : 113 000 €
- Les acquisitions de logiciels pour 93 900 €, principalement :
 - Solution « gestion de projets » : 15 000 €
 - Projet RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données » : 15 500 €
 - Evolution de l'intranet : 7 000 €
 - Logiciel de gestion des inscriptions pour le conservatoire : 8 000 €

⇒ **Subventions** : Subventions d'équipement versées pour **883 700 €**.

Ce poste se décompose de la manière suivante :

- Programme Amélia et dispositif OPAH-RU s'adressant aux propriétaires privés bailleurs pour la requalification ou la réhabilitation de leur patrimoine bâti pour un montant de 325 000 € et 17 500 € de primes pour la rénovation énergétique
- Surcharges foncières versées à l'OPH pour :
 - > la réhabilitation des immeubles rues Magne, Raynal 2, Mazy,... 40 500 €
 - > la démolition et la reconstruction de la résidence Saltgourde (ANRU) : 121 320 €.
 - > 1^{er} acompte pour la reconstruction de 30 logements : 15 000 €
- Participation au projet "campus formation" versée à Domofrance : 79 450 € pour la construction du foyer des jeunes travailleurs et 10 500 € pour la résidence étudiante.
- Subvention d'équipement versée au Syndicat Des Energies pour 7 400 € correspondant à des travaux remboursables sur 10 ans.
- Fonds de concours : 100 000 € correspondant à la participation de la ville à la réalisation de fouilles dans le cadre de la DSP "réseau de chaleur" à Bertran de Born.
- Participation avec le Grand Périgueux : PLU (5 000 €), AVAP (5 000 €), PSMV (25 000 €),
- Aides aux entreprises dans le cadre du FISAC : 112 000 €.
- subvention d'équipement attribuée au Sans Réserve pour le renouvellement de matériel scénique : 20 000 €.

⇒ **Acquisitions** : Terrains, matériels et mobilier pour **1 427 000 €**.

- Restaurations dans les cimetières (création d'un nouveau columbarium, signalétique) : 40 000 €
- Achat de matériaux pour réfection de voirie effectuée en régie : 50 000 €.
- Achat de mobilier urbain, de peinture pour la signalisation horizontale, de matériel pour la signalisation lumineuse et verticale : 57 000 €.
- Renouvellement du matériel d'éclairage public : 56 000 €.
- Matériel incendie : 5 000 €.
- Renouvellement outillage : 72 000 € dont acquisition de deux tondeuses.
- Acquisition d'œuvres et objets d'art et restauration : 14 000 €.
- Renouvellement du parc de véhicules : 200 000 € (bennes, tractopelle et remorque)
- Renouvellement de matériel informatique comprenant principalement :
 - La 3^e tranche de la vidéo protection : 150 000 €
 - La rénovation de la boucle radio : 90 000 €
 - Renouvellement d'équipements dans les écoles (TBI et matériel informatique) : 120 000 €
 - Numérisation des actes d'état civil : 45 000 €

L'ensemble pour un montant de 588 900 €.

- Acquisition de mobilier pour les services de la collectivité dont principalement les écoles : 20 000 €.
- Renouvellement de matériel sportif, gestion de crise, changement des armes de la PM et achat d'un nouveau sonomètre, renouvellement du parc de projecteurs et réalisation d'images 3D à Vesunna, renouvellement de matériels pour les moyens généraux (abris et chaises), équipement de la médiathèque (1^{ère} phase) dans le cadre de la réhabilitation. Montant total de 304 100 €.

⇒ **Travaux** : Immobilisations en cours pour **7 607 400 €**.

- Terrains pour 280 000 €

- Transformation de la fontaine des Arènes : 100 000 €
- Travaux d'écoulement des eaux au cimetière du nord : 95 000 €
- Réalisation d'un city park à St Georges : 70 000 €
- Travaux au tennis: 15 000 €

- Constructions pour 3 227 400 €

Principales opérations:

- Réhabilitation de l'école Maurice Albe : 835 000 €
- Réfection de la toiture gymnase du Toulon : 365 000 €
- Changement des moquettes et fauteuils au théâtre : 350 000 €
- Eglise St Georges (façades) : 220 000 €
- Eglise de la Cité : 150 000 €
- Réhabilitation du club de foot à Saltgourde : 150 000 €
- Rénovation toiture gymnase Bertran de Born : 125 000 €
- Travaux dans les écoles et désamiantage : 100 000 €
- Sécurité et contrôle des accès dans les écoles : 100 000 €
- Programme d'économies d'énergie sur les bâtiments : 105 000 €
- Rénovation de bâtiments divers : 75 000 €
- Changement des vitrages des serres municipales : 60 000 €
- Fibre optique : 40 000 €
- Désamiantage vestiaires gymnase Bertran de Born : 35 000 €
- Création de réserves au théâtre : 20 000 €
- Réfection du plancher en bois à Vésunna : 18 000 €

- Installations, matériel et outillage techniques pour 4 063 000 €

- Périgueux en mouvement : 3 250 000 € (Montaigne/boulevards 2 000 000 €, St Georges/les Mondoux 700 000 €, St Martin/gare 200 000 €, Lakanal 250 000 €, Gour de l'Arche 50 000 €, le Toulon/Grand Puy Bernard : 50 000 €)
- Travaux de voirie divers : 570 000 €
- Travaux EP, signalisation, réseau : 90 000 €, EP du kiosque à musique 8 000 € et remplacement de la borne accès parking Badinter 25 000 €
- Bornes à ordures ménagères enterrées : 50 000 €

- Génie civil pour la fibre optique : 50 000 €

- **Restauration d'œuvres d'art pour 37 000 €**

-

2.2.2. Dépenses financières

Remboursement du capital : Ces dépenses sont principalement composées du remboursement en capital de la dette pour un montant de **3 387 000 €**.

2.2.3. Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont inscrites pour **67 200 €** correspondant à l'amortissement de subventions perçues (Réciprocité avec les recettes de fonctionnement).

RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| DEPENSES EQUIPEMENT | 10 474 000,00 € |
| DEPENSES FINANCIERES | 3 387 000,00 € |
| DEPENSES D'ORDRE | 67 200,00 € |
| RESTE A REALISER 2017 | 1 922 358,59 € |
| SOLDE D'EXECUTION REPORTE | 3 295 149,53 € |
| <hr/> | |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 19 145 708,12 € |

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord au projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire pour l'année 2018. Ce document, arrêté aux chiffres suivants, est voté par nature, au niveau des chapitres :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------|-----------------|
| RECETTES | 41 456 961,00 € |
| DEPENSES | 41 456 961,00 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------|-----------------|
| RECETTES | 19 145 708,12 € |
| DEPENSES | 19 145 708,12 € |

POUR UN TOTAL DE 60 602 669,12 €